



JUSTICE POUR LES SALARIES DE LA FNAC DE LILLE

L'arrêt de la cour d'appel de Douai du 23 AVRIL 2021 vient confirmer et condamner l'entreprise FNAC à indemniser ses salariés.

Pour rappel : la FNAC a modifié de façon unilatérale l'accord d'intéressement Fnac Relais de 1999 pour les années 2000 et 2001 (Dont le magasin de LILLE fait partie) sans en informer les salariés.

Devant cette injustice, tous ensemble et en responsabilité les représentants du personnel CGT et les salariés ont saisi la justice le 2 MAI 2013 pour faire valoir leurs droits.

Malgré nos nombreuses tentatives de négociations, la Direction de l'entreprise a toujours refusé de nous rembourser. Pendant toutes ces années, celle-ci a « fait profit » de notre argent et de notre travail.

Depuis l'origine, la Direction d'entreprise FNAC n'a cessé de faire appel des décisions de justice favorables aux 58 salariés.

Malgré les tentatives d'intimidations des huissiers de justice au domicile de chacun d'entre nous, les demandes de dommages et intérêts, la FNAC a utilisé des moyens considérables mis à sa disposition. En outre : expertise comptable environ 50000 euros et cabinets d'avocats pour faire échouer le paiement de rappel de l'intéressement à ses salariés qui leur a été injustement confisqué pendant ces 20 années

L'entreprise a largement dépassé les sommes qu'elle nous devait (48000 euros). Ces chiffres issus des calculs donnés par les CCE de l'époque et validés par la Direction de l'époque.

La CGT ne renonce jamais à faire respecter l'intérêt général des travailleurs face aux appétits financiers des actionnaires du groupe, toujours plus voraces ; il était temps de demander justice et récupérer l'argent de notre travail.

La Fnac est condamnée à payer.

C'est grâce à la confiance que vous nous avez accordé que ce dossier a pu aboutir

La CGT et les 58 salariés (et anciens salariés) de la FNAC de LILLE souhaitent remercier l'ensemble des acteurs de cette procédure qui a bien voulu porter ce dossier en justice.

Il est regrettable que malgré cette condamnation, la justice n'a pas pris en compte la méthode de calcul d'indemnisation de chacun d'entre nous.

Votre mobilisation a fini par payer, nous avons gagné